

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.068

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, DONZIER, ANGIBAUD, GAVEN, COASSIN et MALBOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subventions.

- . 100 000 F à la S.H.R.C.B.
- . 50 000 F à l'Ass.CLUB DE TIR "LES MOUETTES"
- . 50 000 F à l'Ass.SQUASH CLUB ROYANNAIS (OPEN)
- . 35 000 F à l'Ass.E.S.H.P.A.S - HANDISPORT SAINTONGE ROYAN
- . 30 000 F à l'Ass.DEFI PORT DE PECHE
- . 20 000 F à l'Ass.PROTEC.SYLVE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- . 100 000 F à la S.H.R.C.B.
- . 50 000 F à l'Ass.CLUB DE TIR "LES MOUETTES"
- . 50 000 F à l'Ass.SQUASH CLUB ROYANNAIS (OPEN)
- . 35 000 F à l'Ass.E.S.H.P.A.S - HANDISPORT SAINTONGE ROYAN
- . 30 000 F à l'Ass.DEFI PORT DE PECHE
- . 20 000 F à l'Ass.PROTEC.SYLVE

=====
285 000 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - Fonctions 211 et 2512 du Budget de l'exercice 1998 (DM N°1).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS